

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe CFTC

Les termes « situation indigne, maltraitance, personnel à bout de souffle », oui ces mots sont durs à entendre dans une société moderne comme la nôtre. Pourtant il relève de situations vécues par les personnes s'occupant des soins auprès de nos aînés.

C'est pourquoi, le titre de cet avis porte, pour la CFTC une dimension essentielle qui est la dignité de la personne.

Le CESE, et plus particulièrement notre section, a donc eu raison de s'intéresser aux différentes pétitions mettant en exergue la vie et l'organisation du travail dans les EHPAD et d'élargir les préconisations au-delà de ces lieux d'accueil.

Prévenir la perte d'autonomie tout au long de la vie et organiser son financement avant qu'il ne soit trop tard sont des préconisations de bon sens. Offrir un hébergement de qualité, protecteur sans disparités sociales et territoriales et soutenir les solutions alternatives en permettant à chaque personne âgée de rester le plus longtemps possible dans son lieu de vie habituel, sont des préconisations essentielles pour vivre dans la dignité.

Un trop grand déséquilibre financier existe entre les départements avec un reste à charge souvent insupportable pour les familles. Le financement des EHPAD est complexe et leurs tarifs sont trop importants. Les tarifs mensuels varient de 3154€ à Paris à 1612€ dans la Meuse.

La multiplication des plans (Alzheimer, dépression, cancer, maladies neurodégénératives...) qui se superposent et font intervenir une pluralité d'acteurs, rend complexe et inopérants les circuits de pilotage, de coordination et de financement.

Le groupe de la CFTC approuve donc toutes les préconisations pouvant contribuer à un meilleur financement de l'autonomie.

Éviter les ruptures dans les parcours de soins, combattre l'isolement social, intégrer les EHPAD dans la vie sociale et culturelle sont des préconisations permettant aux personnes âgées de continuer de faire partie de notre société et non pas d'être mises à part, voir cachées.

Toutes ces préconisations soutenues par la CFTC ne peuvent se mettre en place qu'à plusieurs conditions :

- revaloriser les métiers du secteur de l'aide à domicile;
- soutenir et accompagner les aidants familiaux;
- recruter dans l'ensemble des métiers concernés par ce secteur d'activité;
- former les personnels pour accueillir au mieux les personnes dépendantes.

Il est écrit dans cet avis que : « *Le regard de la société sur les personnes âgées doit changer. Il doit évoluer pour que la bienveillance, le droit d'être traité de manière digne, ne soit plus un débat mais une évidence* ».

Le groupe CFTC a donc voté cet avis.